

CONSEIL NATIONAL DE DEONTOLOGIE ET D'ETHIQUE UNIVERSITAIRE

UNIVERSITE, SOCIETE ET VALEURS

I. UNIVERSITE ET SOCIETE

S'interroger sur les rapports qu'entretient ou que devrait entretenir l'université algérienne avec sa société revient à examiner la place qu'occupe l'institution universitaire dans **le projet de société** depuis la restauration de l'État national le 03 juillet 1962. Aux origines de cette restauration, la proclamation du 1^{er} novembre 1954, suivie par d'importants textes fondateurs et prospectifs tels, la plateforme de la Soummam (1956), la charte de Tripoli (1962), celle d'Alger (1964) suivies par la charte nationale de 1976 modifiée et complétée en 1986.

L'étude objective et attentive de tous ces textes autorise à affirmer que le souci premier de leurs auteurs successifs fut la construction de l'Etat et le renforcement de l'idée nationale. Quant au concept de société, son instrumentalisation est en définitive assez récente et résulte des progrès réalisés par l'idée et le projet démocratiques.

De ce fait, la démarche qui consiste à examiner les rapports entre l'université et la société émergente dans le contexte algérien nécessite un recul suffisant pour davantage d'objectivité puisque ces rapports sont en voie de construction. C'est pourquoi il serait plus judicieux et pertinent d'éclairer ce processus à l'œuvre présentement à la lumière de l'expérience mondiale telle qu'elle s'est cristallisée dans les standards internationaux.

Précisons d'emblée qu'« université » et « universel » ont la même origine et la même racine. Aussi toute université digne de ce nom ne pourrait-elle s'abstraire de ces standards. Mieux encore, toute institution universitaire nationale aussi jeune soit-elle (ce qui est assurément le cas de l'université algérienne qui a, à peine, 50 ans d'âge, même si la première université en Algérie a été créée en 1909 dans le cadre de l'État colonial) devrait tendre à se hisser au niveau de ces critères.

Sans remonter très loin dans l'histoire, eu égard au cadre étroit et contraint du présent rapport, qu'il suffise de s'appuyer sur deux importants documents adoptés ces dernières années par les représentants de près de 200 États dans le cadre et sous l'égide de l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Éducation la Science et la Culture), honorable institution réputée exercer « cinq grandes fonctions, de laboratoires d'idées, de catalyseur de la coopération

internationale, organisme normatif, organisme de renforcement des capacités et de centres d'échange d'informations ».

Le premier document est la « Déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur: visions, actions et cadre d'actions prioritaires pour le changement et le développement de l'enseignement supérieur » adoptée par la conférence mondiale sur l'enseignement supérieur le 9 octobre 1998.

Cet important document est d'une brûlante actualité puisque validé par la conférence mondiale sur l'enseignement supérieur 2009 tenue au siège de l'UNESCO du 5 au 8 juillet, comme le souligne le préambule du communiqué de cette dernière conférence mondiale, communiqué intitulé « la nouvelle dynamique de l'enseignement supérieur et de la recherche au service du progrès social et du développement », qui constitue, on l'aura compris, le second document important à prendre impérativement en considération.

Un consensus mondial autour du rôle, des fonctions et des missions de l'institution universitaire considère « que trois choses tombent sous l'activité des universités, à savoir l'enseignement, la recherche et un service à l'égard de la société »(Pall kulason. *L'université et l'éthique de la connaissance* in *Philosophia Scientiae*, travaux d'histoire et de philosophie des sciences, avril 2009, p.181).

Ces missions fondamentales ont été détaillées de manière remarquable dans la déclaration mondiale du 9 octobre 1998. Il n'est pas sans intérêt de relever qu'après avoir rappelé « les missions et fonctions de l'enseignement supérieur » cette déclaration mondiale recommande immédiatement aux établissements d'enseignement supérieur et à la communauté universitaire de :

« a--préservé et développé leurs fonctions essentielles, en soumettant toutes leurs activités aux exigences de l'éthique et de la rigueur scientifique et intellectuelle ;

b--pouvoir s'exprimer sur les problèmes éthiques, culturels et sociaux en pleine indépendance et responsabilité, exerçant une sorte d'autorité intellectuelle, dont la société a besoin pour l'aider à réfléchir, à comprendre et à agir ; (...)

e--jouir sans restriction de leurs libertés académiques et de leur autonomie, comme un ensemble de droits et de devoirs, tout en se montrant responsables et comptables envers la société. »

C'est assez dire que pour les auteurs de cette déclaration mondiale, les fonctions fondamentales de l'enseignement supérieur ne peuvent aucunement être exercées en dehors des valeurs constitutives de l'éthique universitaire.

Dans le même document et au titre d'une approche **prospective**, est soulignée « la pertinence de l'enseignement supérieur qui doit se mesurer à l'aune de l'adéquation entre ce que la société attend des établissements et ce qu'ils font. Cela requiert des normes éthiques, l'impartialité politique et les capacités critiques en même temps qu'une meilleure articulation avec les problèmes

de la société... en fondant les orientations à long terme vers les buts et besoins sociétaux, y compris le respect des cultures et la protection de l'environnement... »

Soulignant la nécessité pour l'enseignement supérieur de « **renforcer ses fonctions de service de la société** », la déclaration mondiale du 9 octobre 1998 consacre une approche extrêmement ambitieuse puisque « **l'enseignement supérieur doit viser à créer une nouvelle société** » fondée sur le savoir, une société de l'information (concept forgé déjà dans les années 1940) et une société de la connaissance.

C'est le lieu de rappeler que l'Algérie a été partie prenante du premier sommet mondial sur la société de l'information qui s'est tenu à Genève en décembre 2003 et qu'elle a participé activement au second sommet à Tunis en novembre 2005. Son haut représentant devait déclarer le 16 novembre 2005 que « *le défi est, pour nous tous, de nous convaincre que la société de l'information n'est pas un concept figé et que nous devons nous préparer aux évolutions ultérieures qui nous mèneraient vers une société de la connaissance certainement beaucoup plus complexe que celle d'aujourd'hui... »*

Dans le même ordre d'idées, à l'occasion de la célébration de la première journée mondiale de la société de l'information le 17 mai 2006, le directeur général de l'Unesco a rappelé également « *que la société de l'information n'est qu'une étape vers la construction des sociétés du savoir, solitaires, plurielles, participatives, prenant en compte la complexité et la dynamique du processus actuel de globalisation... »*

Dans cette ambitieuse perspective, le rôle de l'institution universitaire est tout simplement cardinal, même s'il faut déplorer l'absence du ministre en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique dans la composition de la commission chargée de l'édification de la société de l'information(ou e-commission) installée officiellement le 26 mai 2004. L'incompréhension est d'autant plus légitime, qu'au sommet de Tunis, le chef de l'État algérien en personne fit état, le 16 novembre 2005, de l'existence d'un important projet de création **d'une université virtuelle**.

Quoiqu'il en soit, aux termes du point 23 du communiqué du 8 juillet 2009 sanctionnant les travaux de la conférence mondiale de l'enseignement supérieur « *la société de la connaissance exige une **différenciation** croissante des rôles au sein des systèmes et des établissements d'enseignement supérieur, avec des pôles et réseaux d'excellence dans le domaine de la recherche, des innovations dans l'enseignement, l'apprentissage et de nouvelles approches du service communautaire ».*

Cette notion fondamentale de « **différenciation** », pour être comprise à sa juste mesure, doit être mise en relation avec trois autres concepts importants :

1-Le premier est celui de « **multiversité** » inventé en 1962 par Clark Kerr, ancien président de l'université de « Berkeley », à propos de l'université américaine.

Selon feu le professeur Mahfoudh Bennoune « *la **multiversité** a succédé aux États-Unis, durant les années 1960, à l'université moderne développée d'abord en Allemagne début du XIXe siècle* ».

Dépassons l'exemple américain, le professeur Bennoune ajoute : « ... *Devant la croissance, la diversification, la multiplication et la complexification des besoins de la société, l'université moderne s'est transformée en **multiversité** pour pouvoir satisfaire la demande des citoyens et des institutions publiques et privées au lieu de se cantonner dans les rôles de recherche pure et de la formation des élites estudiantines.*»(Education culture et développement en Algérie.Bilan et perspectives du système éducatif, Marinoor –Enag, Algérie,2000,tome 2,pp.596 et ss). Qui plus est, cette notion de **différenciation** implique, le dépassement du cadre public ou étatique de l'enseignement supérieur, là où il est en situation de monopole ou d'exclusivité, pour y associer **les établissements privés** de l'enseignement supérieur. C'est ce qui ressort clairement du point 10 du communiqué du 9 juillet 2009 : « La société de la connaissance a besoin de systèmes d'enseignement supérieur diversifiés... Parallèlement aux établissements publics, **l'enseignement supérieur privé**, dans la mesure où il poursuit des objectifs publics, a un rôle important à jouer. » Signalons que déjà, dans sa recommandation du 11 novembre 1997 concernant la condition du personnel enseignant, l'UNESCO avait défini l'enseignement supérieur comme suit : « *L'enseignement supérieur désigne les programmes d'études, de formation ou de formation à la recherche, assurés au niveau postsecondaire par des établissements universitaires ou d'autres établissements d'enseignement agréés comme établissements d'enseignement supérieur par les autorités compétentes de l'État et/ ou en vertu des systèmes reconnus d'homologation.* »

2- Cette notion de **différenciation** qui tend à s'imposer dans l'enseignement supérieur du fait de la complexification croissante des organisations et des systèmes s'expliquent également par le développement prodigieux des concepts de pluralisme et de pluralité dans pratiquement tous les domaines composant les sociétés modernes dont, bien évidemment, la société algérienne qui s'est mise en marche vers la modernité depuis les années vingt du siècle dernier. Il est en effet établi, nonobstant les résistances et les contradictions qui accompagnent tout processus historique, que nous vivons présentement la substitution d'un paradigme (celui du pluralisme) à un autre (celui de l'unicité) qui a prévalu durant des décennies.

Les progrès réalisés en matière de droits de l'Homme ainsi que dans la construction (certes difficile) des Etats de droit, adossés le plus souvent à des économies de marché consacrant la concurrence et la compétition, ont fait reculer l'idée d'unicité qui constitua une gangue dans laquelle ont été confinées bien des sociétés pendant des décennies.C'est assez dire que l'université moderne a une énorme responsabilité dans l'ancrage de l'idée de pluralisme dans toutes ses applications possibles dans la société.

3- Le troisième concept articulé à la notion fondamentale de différenciation est celui de la **qualité**. Le développement prodigieux des universités dans le monde moderne s'est accompagné d'une massification des communautés universitaires (enseignants chercheurs, étudiants, personnels administratifs et techniques). Cette évolution exponentielle exige, à présent à l'ère de la société de l'information, puis prochainement à l'ère de la société de la connaissance, de se soucier désormais davantage de la qualité des services « produits » par l'institution universitaire au bénéfice et au service des différentes composantes de sa société. Cette préoccupation relativement récente est désormais un véritable leitmotiv dans les deux documents des conférences mondiales de l'enseignement supérieur de 1998 et de 2009. Grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication *« la qualité de l'enseignement supérieur est un concept multidimensionnel qui devrait concerner toutes ses fonctions et activités. »*. Fondée sur le principe de l'évaluation permanente tant interne (auto évaluation) qu'externe (par des instances nécessairement indépendantes), l'assurance qualité est **désormais un dispositif qui permet à l'institution universitaire d'ajuster ses missions et son organisation aux besoins multiples, diverses et évolutifs de la société**.

Dans ces processus d'évaluation, consubstantiels au concept de l'assurance qualité, l'éthique et la déontologie y occupent une place importante devant prévenir toute éventuelle dérive que pourrait induire une conception entrepreneuriale de l'université, dès lors qu'il est établi que ce concept de l'assurance qualité est implémenté dans le monde universitaire à partir du monde des affaires et des entreprises économiques.

Dans le communiqué du 8 juillet 2009, l'assurance qualité y occupe une place importante, preuve qu'elle constitue en quelque sorte une exigence historique dans ce tournant important au sein de l'évolution de l'institution universitaire. Le point 21 de ce communiqué énonce que *« les critères de qualité doivent correspondre aux objectifs généraux de l'enseignement supérieur, qui vise notamment à développer chez les étudiants la pensée critique et indépendante et la capacité d'apprentissage tout au long de la vie. L'enseignement supérieur devrait encourager l'innovation et la diversité. »*

La référence expresse à la pensée critique et indépendante ainsi qu'à la capacité permanente d'apprentissage signifie clairement que l'enseignement supérieur se doit de **« produire »** des acteurs sociaux autonomes, de véritables sujets (dans le sens que lui donne la science juridique), dans le cadre d'une citoyenneté pleinement assumée, condition sine qua non à l'instauration d'un État de droit et d'une société démocratique pluraliste.

Il appartient également à l'institution universitaire d'enrichir ce concept de citoyenneté en s'inscrivant dans le cadre de l'agenda 2030 constitué des 17 objectifs de développement durable

adopté par l'ONU en septembre 2015. En sus de la responsabilité sociale, l'enseignement supérieur est donc invité dans ce cadre à exercer une responsabilité sociétale au service de la protection de l'environnement et des générations futures.

II- LES VALEURS FONDAMENTALES DE L'UNIVERSITE

Rappel des principales valeurs sous-jacentes à l'élaboration des codes de conduite

Le questionnement éthique dans le contexte universitaire algérien n'est pas ancien. La première charte d'éthique et de déontologie a été élaborée en (2010) pour répondre aux problèmes existants, être en phase avec le reste des institutions d'enseignement supérieur de par le monde et surtout comme le précise Eirick Prairat, *faciliter la décision et l'engagement (...) assumer une responsabilité en acte, définir l'identité d'une profession clarifiant la spécificité d'un champ et la finalité des missions assignables et de moraliser les pratiques professionnelles (Vers une déontologie de l'Enseignement, in Education et didactique, 2008, Vol, n°119-137, p.113)*

L'université de par ses missions multiples et son impact sur l'économie et la société en général et face aux nombreux défis auxquels elle fait face pour exister, se doit de définir les valeurs qu'elle doit mettre en avant et les inculquer à ses membres : étudiants, enseignants, personnels administratifs et techniques.

« Par valeurs sont désignées des normes et références personnelles et/ou collectives qui influencent l'attitude et le comportement de celui ou ceux qui y adhèrent. »

Yves Chappoz, Thierry Côme, Philippe Dorbaire et Pierre-Charles Pupion, Valeurs et régulation de systèmes universitaires : l'élaboration des codes de déontologie en France et dans les pays du cames, 2015/5 Volume 32 | pages 39 à 58,

<https://www.cairn.info/revue-gestion-2000-2015-5-page-39.htm>

Ce collectif d'auteurs classe en trois catégories les valeurs: les valeurs démocratiques, les valeurs sociales, les valeurs liées à l'éthique et aux personnes. Nous sommes donc partis de cette proposition qui nous semble très pertinente pour élaborer nos propres valeurs en fonction de notre vécu, de notre société et de notre culture.

1. Les Valeurs Démocratiques

- ✓ Primauté du droit
- ✓ Soutien de la démocratie
- ✓ Respect des institutions démocratiques
- ✓ Intérêt public
- ✓ Transparence
- ✓ Neutralité/impartialité politique
- ✓ Responsabilité

2. Les valeurs sociales

L'université doit promouvoir les valeurs qui sont à la base de la société :

- ✓ La loyauté

Elle implique une adhésion à la mission de l'université et entraîne la défense de celle-ci.

- ✓ La solidarité

Tous les membres doivent s'associer pour le bien-être de l'institution

- ✓ Le dialogue

Les membres de la communauté universitaire doivent dialoguer même s'ils sont dans des positions controversées.

- ✓ L'entraide

Afin d'atteindre des objectifs communs les partenaires doivent travailler ensemble

- ✓ L'interdisciplinarité

Elle s'avère de plus en plus nécessaire pour le développement et la transmission des connaissances

- ✓ La collaboration

Le travail en commun favorise le savoir

3. Valeurs liées aux personnes :

- ✓ Empathie/compassion
- ✓ Civilité/courtoisie
- ✓ Tolérance
- ✓ Ouverture d'esprit
- ✓ Solidarité/participation

- ✓ Sincérité
- ✓ Modération
- ✓ Bienséance
- ✓ Raison
- ✓ Humanité
- ✓ Courage

4. Les valeurs professionnelles

La mission de l'université est de veiller à instaurer un climat de respect, de liberté et de responsabilité et de développer les valeurs suivantes :

- ✓ **La responsabilité et la compétence**

Les notions de responsabilité et de compétence sont complémentaires. Elles se développent grâce à une gestion démocratique et éthique de l'institution universitaire. Cette dernière garantit un bon équilibre entre le besoin d'une administration efficace et celui d'encourager la participation des membres de la communauté universitaire en associant l'ensemble des acteurs de l'université au processus de prise de décision. Cependant, les questions scientifiques restent du ressort exclusif des enseignants-chercheurs.

- ✓ **l'intégrité scientifique** :garantie du caractère honnête et scientifiquement rigoureux de toute production de connaissances
- ✓ **La propriété intellectuelle** : respect des droits de tout producteur d'idées et de tout inventeur en s'interdisant toute forme de plagiat
- ✓ **La probité et l'équité** : La quête de la probité et de l'honnêteté signifie le refus de la corruption sous toutes ses formes. Cette quête doit commencer par soi avant d'être étendue aux autres. Le développement de l'éthique et de la déontologie doit ainsi refléter des pratiques exemplaires.
- ✓ **La responsabilité académique, citoyenne et sociale**, former dans le respect des valeurs humanistes
- ✓ **Le désintéressement** : détachement de tout intérêt personnel en se préservant de tout conflit d'intérêt.
- ✓ **La confidentialité** :Ne pas divulguer des informations même si elles sont accessibles à d'autres personnes.

✓ **L'imputabilité** : Les personnes doivent être conscientes que lors de l'exercice de leurs fonctions elles sont responsables de leur bonne comme de leur mauvaise gestion.

(Transparency and Accountability)

✓ **L'impartialité** : Il s'agit d'être ouvert aux idées des autres et soucieux de les comprendre.

✓ **La liberté académique** : c'est le fondement de toute activité d'enseignement et de recherche. Elle garantit le respect d'autrui, l'expression d'opinion critique sans risque de censure ni contrainte.

✓ **Le respect mutuel** : Tous les membres de la communauté universitaire doivent s'interdire toute forme de violence physique ou verbale.

✓ **Respect de l'environnement et du développement durable** Cf. les 17 objectifs de développement durable à l'horizon 2030 adoptée en septembre 2015 par les 193 états membres des nations unies (agenda 2030) ; Cf. à l'objectif 4 : assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

✓ **Respect des franchises universitaires** : Toutes les parties prenantes de la communauté universitaire contribuent, dans tous leurs comportements, au rehaussement des libertés universitaires de telle sorte que soient garanties leur spécificité et leur immunité. Elles s'interdisent de favoriser ou d'encourager les situations et les pratiques qui peuvent porter atteinte aux principes, aux libertés et aux droits de l'université. Par ailleurs elles doivent s'abstenir de toute activité politique partisane au sein de tous les espaces universitaires.

✓ **Décloisonnement des disciplines et du savoir** : faire dialoguer les disciplines et les savoirs Intégrés à la communauté scientifique nationale et internationale afin de s'ouvrir au monde

✓ **La réflexivité** : s'interroger sur ses objectifs, ses pratiques et ses méthodes afin de répondre aux attentes et aux besoins de son environnement comme de ses membres, personnels et étudiants

✓ **L'exigence de vérité scientifique, d'objectivité et d'esprit critique** : La quête et la possibilité de l'interrogation des savoirs que l'Université transmet et produit ont pour principes fondamentaux la recherche de la vérité scientifique et l'esprit critique. L'exigence de vérité scientifique oblige à la compétence, à l'observation critique des faits, à l'expérimentation, à la confrontation des points de vue, à la pertinence des sources et à la rigueur intellectuelle. La recherche scientifique doit être fondée sur la probité académique.

Conclusion

Parler de la position de l'université dans le monde, de ses valeurs et de son impact sur la société nous a fait prendre conscience que l'activité universitaire ne saurait se passer d'une déontologie universelle comme l'énonce avec beaucoup de pertinence et de justesse *Páll Skúlason* :

« Je crois que nous pouvons, à juste titre, parler d'une culture mondiale des universités, une culture qui nous rappelle à l'ordre de l'humanité en s'efforçant de démêler, partout et toujours, le vrai du faux, une culture universelle qui discute, analyse et s'enrichit de l'expérience de tous les hommes et toutes les femmes, comme si l'espèce humaine était une seule et unique personne depuis les origines. Le but est d'essayer de comprendre le monde pour pouvoir s'y intégrer de façon responsable et constructive. Pour y parvenir, il faut certes avoir des connaissances techniques et scientifiques, mais surtout disposer d'une sagesse morale qui permette de mieux les mettre en valeur. » *L'Université et l'éthique de la connaissance Páll Skúlason p. 177-199 in Philosophia Scientiæ, Travaux d'histoire et de philosophie des sciences 13-1 | 2009.*

ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

A/DOCUMENTS

ALLOCUTION d'ouverture de la conférence nationale des Universités de Monsieur le Ministre de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique en Algérie du 1^{er} Août 2019

COMMUNICATION de Monsieur le Secrétaire général du MESRS lors de la CNU du 1^{er} Août 2019

MESRS. – L'enseignement supérieur et la recherche scientifique en Algérie. 50 années au service du développement 1962-2012, OPU. Document bilingue arabe/français 250 p.

UNESCO. – Déclaration mondiale sur L'Enseignement Supérieur pour le XXIème siècle. (9 octobre 1998).

UNESCO. – Conférence mondiale sur L'enseignement supérieur 2009 : La nouvelle dynamique del'Enseignement Supérieur et de la recherche au service du progrès social et du développement. (5-8 juillet 2009).

UNESCO.- Recommandation concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur (11 novembre 1997).

B/ OUVRAGES

BENNOUNE Mahfoud.- Education, culture et développement en Algérie - Bilan et perspectives du système éducatif, MARINOOR – ENAG – septembre 2000 – 2 Tomes.

GUERID Djamel (DIR).- Repenser l'université – colloque d'Oran 26-27 Mai 2012- ARAK éditions, Alger, novembre 2014.

GUERID Djamel.- L'exception algérienne. La modernisation à l'épreuve de la société, Casbah Editions, Alger 2007 notamment pp 301 et SS « université et société ».

KHIATI Mostapha.- L'université Algérienne, Edition Loumi, Alger, 2018.

KHIATI Mostapha.- La recherche scientifique en Algérie, Edition Loumi, Alger, 2018.

C/ RAPPORTS

RADP – Présidence de la République – Commission nationale de la réforme du système éducatif, Rapport général mars 2001.

Cf. particulièrement :

a- pour un plan directeur de développement de l'enseignement et la formation supérieurs pp. 231-238.

b- pour une université plus performante et plus ouverte sur la coopération internationale pp. 239-269.

c- pour l'amélioration de l'organisation et du management du système universitaire pp 270-286 (L'éthique et la déontologie y sont traitées pp 283-286).

d- pour l'impulsion de la recherche scientifique pp 287-298.

CRASC. Ethique et déontologie dans l'institution universitaire – Etude pour le compte du MESRS janvier 2009- 156p.

CRASC. *Ethique et déontologie dans l'institution universitaire synthèse et commentaires* – décembre 2008 16p.

C/ ARTICLES

PALL Skulason.- *L'université et l'éthique de la connaissance*, Philosophia scientifique, – travaux d'histoire et de philosophie des sciences-13-1-2009, pp 177-199.

CHAPPOZ (Y), GOME (T), DORBAIRE (P) et Pupion (P.c.).- *Valeurs et régularisation des systèmes universitaires : L'élaboration des codes de déontologie en France et dans les pays du CAMES (Le conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement supérieur).* Gestion 2000, 2015/5, volume32, pp39-58.

PRAIRAT Eirick. *Vers une déontologie de l'Enseignement*, in Education et didactique,2008, Vol, n°119-137, p.113)